



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement au numérique

Question écrite n° 30422

Texte de la question

M. Philippe Berta appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur les enjeux de l'accompagnement au numérique dans les territoires. 22 millions de personnes en France sont concernées par des difficultés d'accès et d'utilisation des services digitaux. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour accompagner ces usagers. Suite à la crise du covid-19, 2 000 médiateurs ont répondu à plus de 11 000 appels dans le cadre de l'initiative Solidarité numérique. Plus globalement, un appel à projet Pass numérique est lancé à destination des collectivités territoriales volontaires. Afin de renforcer le maillage territorial des dispositifs d'accompagnement au numérique et d'en garantir l'accès sur tout le territoire, différents acteurs locaux, dont des tiers-lieux « fabriques de territoire », expriment le souhait d'un appel à projet complémentaire au Pass numérique qui leur serait ouvert, de la même manière que Solidarité numérique l'était durant le confinement. Il lui demande si le Gouvernement mène une réflexion en ce sens.

Texte de la réponse

L'accès au numérique est une priorité du Gouvernement qui met en œuvre une stratégie nationale pour développer les compétences des 13 millions de Français aujourd'hui « éloignés du numérique ». Les appels à projet « Pass numériques » 2019 et 2020 ont mobilisé 22 millions d'euros et vont permettre de déployer 2 millions de Pass dans les territoires afin d'accompagner jusqu'à 400 000 personnes en difficulté avec le numérique. Un nouvel appel à projets porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) va permettre aux collectivités, dès septembre 2021, de disposer d'un co-financement pour déployer de nouveaux Pass numériques dans les territoires. Le plan France Relance donne un coup d'accélérateur à la lutte contre l'illectronisme via un nouvel effort d'investissement de 250 millions d'euros pour l'inclusion numérique. Ainsi, 4 000 conseillers numériques France Services seront recrutés, formés et financés pour développer des ateliers d'initiation et de perfectionnement au numérique. 40 millions d'euros sont mobilisés pour équiper et outiller les médiateurs numériques en mobiliers et en matériels informatiques afin qu'ils puissent réaliser leurs accompagnements hors les murs, en allant au-devant des habitants. Enfin, l'outil numérique Aidants Connect permettra aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivités territoriales) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas réaliser leurs démarches administratives seuls. Des formations au numérique seront par ailleurs proposées aux aidants grâce à la signature de conventions de partenariat entre l'ANCT, l'opérateur de compétences Uniformation et l'Union nationale des centres d'action sociale.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30422

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4153

Réponse publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6513